

CONDITIONS GENERALES DE VENTE – PIGEON MASTER

Entre :

Le vendeur, toute personne physique majeure affiliée à la Fédération Colombophile Française ou tout autre fédération nationale de ce type acceptée préalablement par l'Editeur.

Ci-après dénommé « **le Vendeur** »

L'utilisateur, toute personne physique majeure, agissant à des fins non professionnelles, ayant créé un compte sur le site Pigeon-Master.news à des fins d'enchères / d'achat(s) de pigeons voyageurs, .

Ci-après dénommé « **l'Utilisateur** »

Et :

La Voix du Nord, Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 450 000€, ayant son siège social au 8, Place du Général de Gaulle à Lille CS 10549 (59023), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole sous le numéro 457 507 267, dont le numéro de TVA intracommunautaire est FR 40 457 507 267, prise en la personne de Monsieur Gabriel d'Harcourt.

Ci-après « **l'Editeur** »

ARTICLE 1 – ACTIVITES DE L'EDITEUR

L'Editeur est un éditeur de presse quotidienne régionale qui publie notamment le quotidien « LA VOIX DU NORD » et plusieurs hebdomadaires.

Dans la poursuite de son objet social, l'Editeur souhaite éditer et publier des articles colombophiles sur le site <https://pigeon-master.news/> (ci-après dénommé « le Site ») dont La Voix du Nord sera le seul Editeur. Pigeon-Master.news, un site d'information colombophile, proposera également un espace en ligne dédié à la vente fixe et/ou aux enchères de pigeons voyageurs qui mettra en lien des utilisateurs et des vendeurs.

Les présentes conditions générales de vente (ci-après dénommées « **les CGV** ») sont établies par l'Editeur dans le cadre de son activité.

ARTICLE 2 – OBJET DES CGV

Les présentes CGV constituent l'ensemble des conditions contractuelles applicables à toute mise en ligne d'une annonce du Vendeur auprès de l'Editeur sur le Site ou d'une vente réalisée entre le Vendeur et l'Utilisateur via le Site.

ARTICLE 3 – ACCEPTATION

Le Vendeur déclare expressément avoir pris connaissance des présentes CGV avant que son ou ses annonce(s) ne soi(en)t mises en ligne sur le Site.

L'Utilisateur déclare expressément avoir pris connaissance des présentes CGV avant de procéder à tout offre /

enchère / achat via le Site.

Les CGV sont communiquées par l'Editeur au Vendeur lors de la signature du mandat de vente, ce que le Vendeur certifie et atteste. Les CGV sont accessibles par un lien hypertexte présenté à l'Utilisateur lors de la création de son compte et avant tout engagement.

En cochant la case « *Je déclare avoir lu et accepté les présentes conditions générales de vente* » située à côté du lien hypertexte menant aux CGV, l'Utilisateur atteste et certifie avoir la capacité de contracter et reconnaît avoir, sans restriction, accepté les CGV.

L'Editeur invite l'Utilisateur à imprimer les CGV et/ou les enregistrer s'il le souhaite, le Vendeur disposant d'une version remise au préalable.

ARTICLE 4 - CESSIBILITE DU CONTRAT

Le Vendeur et l'Utilisateur ne peuvent céder ou transférer les droits qu'ils détiennent en application de ces CGV sauf s'il obtient l'accord préalable et écrit de l'Editeur.

ARTICLE 5 – INTEGRALITE DES CGV

Si l'un ou plusieurs des articles des CGV devaient être frappés de nullité, notamment suite à une modification de la réglementation, une décision de justice ou une décision administrative, le reste des CGV demeurera en vigueur et ne sera pas frappé de nullité.

ARTICLE 6 - MODIFICATION DES CGV

L'Editeur se réserve la faculté de modifier les présentes CGV à tout moment. Les nouvelles CGV seront portées à la connaissance de l'Utilisateur et du Vendeur par modification en ligne sur le Site. Les CGV applicables à la demande de mise en ligne d'une annonce (ci-après dénommée « la Commande ») sur le Site sont celles en vigueur au jour de la Commande. Le Vendeur prend connaissance des CGV adossées au mandat de vente avant chaque Commande. L'Utilisateur prend connaissance des CGV avant toutes offre / enchère ou achat.

ARTICLE 7 – INFORMATIONS CONCERNANT LES OFFRES DE VENTE PROPOSEES SUR LE SITE

Le contenu et les caractéristiques des offres vendues par le biais de l'Editeur sur le Site sont décrits sur le Site. Toutes les informations ainsi que les offres sont formulées en français, et potentiellement traduites en anglais et chinois. Chacune des offres précise conformément à l'article L.111-1 du Code de la consommation, les informations précontractuelles nécessaires, de manière lisible et compréhensible.

Il est rappelé à l'Utilisateur :

Le Site permet à l'Utilisateur d'avoir accès à une information en continu par le biais d'articles régulièrement publiés sur <https://pigeon-master.news/>.

Le Site permet également à l'Utilisateur d'avoir accès aux offres proposées par un/des Vendeur(s).

Le Site est accessible 24h/24h, 7 jours sur 7 dans le monde entier, sur le Site internet de l'Editeur et sur les terminaux mobiles (smartphones et tablettes tactiles) compatibles.

L'Editeur se réserve toutefois le droit d'interrompre sans préavis l'accès au Site :

- Afin de procéder à une intervention technique ou toute opération de maintenance,
- En cas d'utilisation du Site de façon contraire aux présentes conditions,
- Si l'Editeur reçoit un avis notifié par une autorité compétente conformément à l'article 6 II de loi n°2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance en l'économie numérique.

ARTICLE 8 – PRIX

8.1 Prix des services proposés par PIGEON MASTER

L'Editeur propose sur son Site des articles colombophiles. Ces articles sont mis à la disposition des Utilisateurs sans qu'aucune redevance ne soit demandée. Cette gratuité est illimitée concernant la consultation des articles colombophiles.

L'Editeur propose également sur son Site des ventes fixes et aux enchères de pigeons voyageurs. Les modalités relatives à ces enchères sont précisées dans l'article 10 des présentes Conditions Générales.

8.2 Frais supplémentaires

Le coût de l'utilisation de la technique de communication à distance utilisée par l'Utilisateur pour la validation d'une commande, la consultation du Site internet et la consultation des achats en version numérique, reste à la charge exclusive de l'Utilisateur.

La mise en ligne d'une annonce va générer des frais annexes de photographie. Le photographe contacté facturera l'Editeur pour la prise de photos du pigeon voyageur mis en vente. Cette prestation fera l'objet d'une refacturation de l'Editeur au Vendeur.

Suite à la mise en ligne de l'annonce ou des annonces, l'Utilisateur peut demander des documents supplémentaires comme des tests ADN, les arbres généalogiques. Cette demande sera facturée et à la charge exclusive de l'Utilisateur.

L'achat d'un pigeon voyageur sur le Site entraînera automatiquement des frais de livraison et de transport. Ces derniers resteront à la charge exclusive de l'Utilisateur ayant remporté le pigeon lors de la vente aux enchères.

ARTICLE 9 – DUREE DES ENGAGEMENTS

Ces Conditions Générales de Vente s'appliquent donc à l'Utilisateur à compter de la consultation du Site et possiblement jusqu'à dix (10) jours après la réception du pigeon voyageur remporté. Dans le cas où l'Utilisateur n'aurait pas remporté de pigeon-voyageur, les présentes s'appliquent seulement durant la consultation du Site.

Ces Conditions Générales de Vente s'appliquent au Vendeur à compter de la mise en ligne de son ou ses annonces(s) et pendant une durée de trois (3) années.

ARTICLE 10 – MODALITES DE MISE EN LIGNE D’UNE ANNONCE – PASSATION AUX ENCHERES

10.1 - Identification du compte Vendeur

Pour chaque annonce, le Vendeur devra au préalable compléter et signer un mandat de vente avec l’Editeur, auxquelles sont adossées les Conditions Générales de Vente qu’il accepte expressément.

Ensuite le Vendeur aura la faculté de créer un compte Vendeur et de renseigner à cet effet le formulaire d’inscription prévu à cet effet sur la page « S’inscrire » du Site.

L’ouverture d’un compte Vendeur sur le Site comprend notamment la saisie de deux (2) identifiants : une adresse électronique et un mot de passe.

Le Vendeur s'engage à remplir le formulaire d'inscription en veillant à donner les informations nécessaires complètes et exactes et, le cas échéant, à procéder à leur mise à jour en cas de modifications ultérieures.

Les identifiants du Vendeur sont personnels et devront être tenus confidentiels. Le Vendeur s'interdit de les divulguer à un tiers ou de les céder.

Le Vendeur est responsable de l'utilisation de ses identifiants et, le cas échéant, il lui appartient d'informer immédiatement par écrit l’Editeur de toute utilisation de ses identifiants faite à son insu afin que l’Editeur procède à la désactivation desdits identifiants.

Au titre de sa demande, le Vendeur doit communiquer à l’Editeur son identité complète ainsi que son identifiant.

10.2 – Identification du compte Utilisateur

Pour toute première enchère, l’Utilisateur devra au préalable créer un compte utilisateur et renseigner à cet effet le formulaire d’inscription prévu à cet effet sur la page « S’inscrire » du Site.

L'ouverture d'un compte Utilisateur via le formulaire comprend notamment la saisie de deux (2) identifiants : une adresse électronique et un mot de passe.

L'Utilisateur s'engage à remplir le formulaire d'inscription en veillant à donner les informations nécessaires complètes et exactes et, le cas échéant, à procéder à leur mise à jour en cas de modifications ultérieures.

Les identifiants de l'Utilisateur sont personnels et devront être tenus confidentiels. L'Utilisateur s'interdit de les divulguer à un tiers ou de les céder.

L'Utilisateur est responsable de l'utilisation de ses identifiants et, le cas échéant, il lui appartient d'informer immédiatement par écrit l’Editeur de toute utilisation de ses identifiants faite à son insu afin que l’Editeur procède à la désactivation desdits identifiants.

Au titre de sa demande, l'Utilisateur doit communiquer à l’Editeur son identité complète ainsi que son identifiant.

10.3 - Mise en vente fixe d’un pigeon voyageur

10.3.1 – Engagements du Vendeur – Responsabilité

Avant la mise en ligne de sa première annonce, le Vendeur devra compléter le mandat de vente qui lui sera remis dans lequel il accepte les présentes Conditions Générales de Vente.

Le Vendeur peut décider de mettre en vente son pigeon voyageur selon deux moyens à savoir la vente fixe et la vente aux enchères.

Lorsque le Vendeur accepte d'organiser une vente de pigeons sur le Site, celui-ci s'engage à ne pas vendre en dehors de la plateforme, durant une période de trois (3) années à compter de la mise en ligne de l'Annonce.

Il s'engage également à fournir les informations suivantes, quinze jours avant la mise en ligne de l'annonce:

- Une copie du ou des titre(s) du ou des pigeon(s) voyageur(s) mis en vente.
- Le numéro de bagues de chaque pigeon voyageur mis en vente.
- L'année de naissance du pigeon voyageur.
- Une copie du document certifiant son affiliation à la Fédération Colombophile Française ou toute autre fédération nationale.
- Ainsi que tout autre document qui pourrait être demandé par l'Editeur.

En cas de mort du pigeon survenue entre la signature du mandat de vente et la réception du pigeon par l'Acheteur, le Vendeur devra fournir une photo de la bague matricule du pigeon concerné. Cette photo sera publiée sur le Site.

Le Vendeur est également tenu de fournir une garantie de trois (3) mois sur la santé des pigeons voyageurs mis en vente sur le Site. Cette garantie est à la charge exclusive du Vendeur. Cette garantie courra à compter de la date de clôture de l'enchère.

10.3.2 – Vente fixe

L'annonce sera visible sur le Site durant une période n'excédant pas soixante (60) jours. Le montant indiqué sur l'annonce s'entend en Hors taxes (H.T) et ne comprend pas les frais de photographie, les frais de transport et livraison et tout autre frais annexe à la vente, lesquels seront à la charge exclusive du Vendeur par refacturation de la part de l'Editeur.

10.3.3 – Vente aux enchères

Toute enchère sur le Site implique la possession d'une adresse électronique valide.

L'ensemble des étapes nécessaires à la réalisation d'une enchère via le Site sont les suivantes :

1. L'Utilisateur effectue une recherche sur le Site qui donnera lieu à la présentation d'une ou plusieurs offres de pigeons voyageurs mis en ligne par des Vendeurs correspondant à sa requête.
2. L'Utilisateur clique sur le pigeon voyageur de son choix afin d'accéder à son descriptif. A savoir que chaque enchère pour un pigeon voyageur démarre à cent (100) euros HT.
3. L'Utilisateur place une enchère sur le pigeon voyageur après avoir pris connaissance et accepté les présentes Conditions générales de vente. Au titre de ce placement d'enchère, l'Utilisateur reconnaît explicitement son obligation de paiement dans l'hypothèse où son enchère serait la plus élevée pour le pigeon voyageur concerné.

L'enchère peut s'effectuer de deux manières :

- De manière manuelle : l'Utilisateur enchérit d'un montant unique, supérieur - le cas échéant - à la dernière enchère effectuée. Il est possible d'effectuer autant d'enchères manuelles que souhaité pour un pigeon voyageur, dans la limite d'un montant de surenchère maximum de 55% de la valeur publique du pigeon voyageur.
- De manière automatique : l'Utilisateur définit un montant maximum, supérieur - le cas échéant - à la dernière

enchère effectuée. Une enchère du montant minimum nécessaire est alors effectuée en son nom. Si nécessaire, des enchères automatiques sont par la suite effectuées en son nom afin de permettre à l'Utilisateur de conserver le montant de l'enchère le plus élevé, jusqu'à atteinte du montant maximum défini.

Si une enchère venait à être effectuée dans les cinq dernières minutes de la vente. Tout Utilisateur disposerait de cinq minutes supplémentaires pour effectuer une nouvelle offre avant que la vente ne soit clôturée.

10.4 – Gain de la vente

Au terme d'un délai fixé par l'Editeur pour placer une ou plusieurs enchères, l'Utilisateur ayant proposé le montant de l'enchère le plus élevé pour le pigeon voyageur concerné remporte la vente (ci-avant et ci-après l' « Acheteur »). La vente est alors considérée comme remportée.

L'obligation de paiement de l'Utilisateur naît dès que celui-ci remporte la vente. Sur demande de l'Acheteur, le pigeon voyageur mis en vente peut être soumis à d'éventuels tests ADN, qui seront à la charge exclusive de l'Acheteur.

Si ces tests ADN venaient à révéler une fraude sur la réelle identité du pigeon voyageur vendu, le Vendeur sera tenu de rembourser l'Acheteur dans son intégralité, et la commission de l'Editeur restera acquise à l'Editeur à titre de clause pénale en réparation de son non-respect, volontaire ou non, des présentes Conditions Générales de Vente . Ce remboursement et le maintien de la commission interviennent sans préjudice de tous dommages et intérêts que pourraient réclamer l'Acheteur et/ou l'Editeur. Ces derniers auront également la faculté de poursuivre pénalement le Vendeur devant les juridictions compétentes.

Si le pigeon voyageur mis en vente ne reçoit aucune offre, et suite à un commun accord entre le Vendeur et l'Editeur, ce pigeon voyageur pourra être remis en vente.

Si il n'y a pas de d'acquéreur le pigeon reste la propriété du vendeur
Pigeon-master s'engage à restituer le titre de propriété dans un délai de 15 jours, à compter de la clôture de la vente.

10.5 – Paiement

10.5.1 - Confirmation

Une fois la vente remportée, l'Editeur adresse à l'Acheteur un courriel de confirmation reprenant le descriptif du pigeon voyageur acheté et le prix total de celui-ci égal à la somme du montant de sa dernière enchère et des frais occasionnés suite à cette enchère lui permettant ainsi de vérifier le détail de sa commande. L'Utilisateur doit alors s'assurer que toutes les informations affichées sont conformes à celles qu'il a fournies car elles ne pourront plus être modifiées après paiement de la commande.

10.5.2 – Paiement et délai

L'Utilisateur procèdera ensuite au paiement de la vente dans les meilleurs délais et au plus tard dans un délai de sept (7) jours calendaires après avoir remporté l'enchère.

10.5.3 – Moyens de paiement

L'Utilisateur paiera sa commande auprès de l'Editeur en effectuant un virement bancaire sur le compte suivant :

XX

Une fois, ce paiement effectué auprès de l'Editeur, ce dernier déduira une commission de 30% sur le prix TTC. Après avoir reçu ce montant et encaissé sa commission, l'Editeur redistribuera les 70% restants au Vendeur.

Cette redistribution s'effectuera après que l'Acheteur ait été livré et reçu le pigeon voyageur.

10.5.4. Envoi du lot remporté

L'envoi comportera le ou les pigeon(s) voyageur(s) remportés ainsi que les titres de propriété et tout autre document nécessaire

L'envoi du ou des lot(s) remporté(s) s'effectuera par l'Editeur après que celui-ci ait obtenu du Vendeur le ou les pigeons voyageurs à transporter et livrer à l'Acheteur, et que le délai de rétractation de quatorze jours (s'il s'applique) soit écoulé.

Les frais de transport et de livraison seront payés par l'Editeur puis refacturés à l'Acheteur.

10.6 - Facturation

10.6.1 – Au Vendeur

L'Editeur établira une facture reprenant les frais de photographie pour l'annonce du pigeon voyageur ainsi que le montant de sa commission sur le prix de vente tel que prévu à l'article 10.5.

Cette facture sera payable à dix (10) jours à compter de la réception du lot remporté par l'Acheteur.

Si la vente n'a pas eu lieu, le Vendeur sera tenu de s'acquitter des frais de photographie. Cette facture sera payable 30 jours à compter de la réception de la facture par le Vendeur.

10.6.2 – A l'Acheteur

L'Editeur établira une facture reprenant les sommes suivantes :

- Le montant du lot remporté.
- Les frais de transport.
- Les frais de livraison.
- Les frais des tests d'ADN.
- Les possibles frais de traduction des pedigrees.
- Et tout autre frais généré par l'envoi du lot remporté (exemple : les frais de vaccination).

ARTICLE 12 – DROIT DE RETRACTATION

Pour chaque lot remporté, l'Acheteur ne bénéficie pas d'un droit de rétraction, dans la mesure où le Vendeur est une personne agissant à des fins non-professionnelles.

Dns l'hypothèse où l'Utilisateur serait un consommateur et le Vendeur, un professionnel, pour exercer le droit de rétractation, l'Utilisateur doit notifier à l'Editeur et au Vendeur professionnel sa décision de rétractation au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté dans un délai de quatorze (14) jours à compter de la date à laquelle il a remporté la vente (par exemple, lettre envoyée par la poste, télécopie ou courrier électronique).

L'Utilisateur peut notifier sa décision de rétractation à l'Editeur en utilisant les coordonnées ci-dessous :

La Voix du Nord – PIGEON MASTER
Pierre Bockstael
59023 Lille Cedex
Téléphone : 03 20 78 40 40
Email : pbockstael@lavoixdunord.fr

Pour que le délai de rétractation soit respecté, il suffit que l'Utilisateur transmette sa communication relative à l'exercice du droit de rétractation avant l'expiration du délai de rétractation.

Quel que soit le mode de communication utilisé pour notifier sa décision de rétractation, il appartiendra à l'Utilisateur de prouver l'exercice de son droit de rétractation, en cas de contentieux. (Article L121-21-2 du Code de la consommation).

En cas de rétractation de l'Utilisateur dans le délai, le Vendeur rembourse le paiement éventuellement reçu de l'Utilisateur sans retard excessif et, en tout état de cause, au plus tard quatorze jours à compter du jour où l'Editeur et le Vendeur sont informés de la décision de l'Utilisateur de se rétracter.

L'Editeur sera également tenu de rembourser la quote-part qu'il a reçu suite à la vente du lot. Ce remboursement s'effectuera auprès du Vendeur.

Au-delà de ce délai, les sommes dues au titre du remboursement sont de plein droit majorées du taux d'intérêt légal si le remboursement intervient au plus tard dix jours après l'expiration des délais fixés aux deux premiers alinéas, de 5 % si le retard est compris entre dix et vingt jours, de 10 % si le retard est compris entre vingt et trente jours, de 20 % si le retard est compris entre trente et soixante jours, de 50 % entre soixante et quatre-vingt-dix jours et de cinq points supplémentaires par nouveau mois de retard jusqu'au prix du produit, puis du taux d'intérêt légal.

L'Editeur et le Vendeur procéderont au remboursement en utilisant le même moyen de paiement que celui que l'Utilisateur a utilisé pour la transaction initiale, sauf si l'Utilisateur a accepté expressément un moyen de remboursement différent. En tout état de cause, ce remboursement n'occasionnera pas de frais pour l'Utilisateur.

En conséquence de l'exercice du droit de rétraction, la vente réalisée avec l'Utilisateur sera intégralement annulée. En accord avec l'Editeur, le Vendeur pourra décider de remettre son pigeon voyageur en vente fixe ou à la vente aux enchères.

ARTICLE 13 - RESPONSABILITE ET FORCE MAJEURE

Dans l'hypothèse où la responsabilité de l'Editeur serait retenue au titre de l'exécution d'un contrat, cette dernière serait alors limitée aux seuls dommages matériels directs à l'exclusion de tout dommage indirect et/ou non matériel et en particulier de toute perte de chiffre d'affaire, de bénéfices, de profit, d'exploitation, de renommée, de réputation, de clientèle, d'action contre un tiers, préjudice commercial et/ou économique et autres pertes de revenu. En tout état de cause, il est expressément convenu entre les Parties que la responsabilité totale de l'Editeur et du Vendeur n'excédera pas le montant de sa commission relative au lot concerné. .

L'Editeur ne saurait être tenu pour responsable de l'inexécution de la vente du pigeon voyageur.

L'Editeur ne saurait être tenu pour responsable de toute inexécution totale ou partielle qui aurait pour origine un cas de force majeure, incluant notamment sans que cette liste ne puisse être considérée comme exhaustive, les cas de guerres, de grèves internes ou externes, émeutes, tempêtes, tremblements de terre, inondations, incendies, défaillances techniques, épidémies, pandémies de même que pour tous cas fortuits.

ARTICLE 14 - INFORMATIONS TRANSMISES PAR LE VENDEUR

Le Vendeur est seul responsable des informations qu'il aura communiquées à l'Editeur. En conséquence de quoi, l'Editeur ne pourra être tenu pour responsable des conséquences d'une éventuelle erreur liée à la transmission d'informations erronées.

Lors de la mise en ligne de son annonce et de son inscription sur le Site, le Vendeur pourra être amené à choisir des codes d'accès personnels et confidentiels, servant à l'identifier et à permettre une connexion à son Compte afin notamment de gérer son profil, de visualiser ses annonces (ventes en cours, ventes effectuées).

Le Vendeur s'engage expressément à préserver la confidentialité de son code d'identification et à prendre les mesures nécessaires pour qu'aucun tiers, en quelque qualité que ce soit, n'ait accès à son code d'accès et/ou à son mot de passe et puisse ainsi accéder illicitement à son profil. Le Vendeur s'engage expressément à informer immédiatement l'Editeur en cas de vol, perte ou utilisation illicite du code d'accès et/ou du mot de passe.

Le Vendeur s'engage expressément à informer immédiatement l'Editeur en cas de décès, de vol ou de maladie du pigeon voyageur mis en vente.

ARTICLE 15- DONNEES PERSONNELLES

Les données personnelles communiquées par le Vendeur et l'Utilisateur sont destinées à l'Editeur.

Ce dernier s'engage à respecter la confidentialité de ces données personnelles et à les traiter dans le respect des dispositions de la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et modifiant la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (« loi informatique et libertés») et du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 .

L'Editeur utilisera ces données pour le traitement des demandes du Vendeur et de l'Utilisateur ainsi que pour renforcer et personnaliser la communication notamment par les lettres/courriers électroniques d'information, et enfin pour personnaliser le Site en fonction des préférences constatées des internautes/acheteurs.

L'Editeur rappelle que si le Vendeur et l'Utilisateur venaient à changer d'avis et ne souhaitent plus recevoir que certaines catégories d'e-mails, il pourrait à tout moment configurer ses choix concernant les envois d'e-mails en se rendant sur le Site, en accédant à son profil, et/ou grâce à un lien qui sera présent dans les emails de cette nature.

Lors de la création ou de la consultation de son profil, le Vendeur pourra choisir de recevoir par courrier électronique des offres, notamment commerciales, envoyées par l'Editeur et/ou ses filiales et concernant ses partenaires commerciaux, ainsi que des propositions commerciales envoyées par les partenaires de l'Editeur.

En application de la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée et du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, le Vendeur dispose d'un droit d'accès, de modification, de limitation, de suppression, d'opposition, de rectification et de portabilité des données personnelles le concernant et conservées par l'Editeur. L'Editeur peut demander à l'Utilisateur que sa demande soit accompagnée d'une photocopie de sa pièce d'identité ou celle du titulaire de la responsabilité parentale.

Le Vendeur pourra exercer les droits susmentionnés en adressant sa demande (en indiquant adresse de courrier électronique, nom, prénom, adresse postale) à l'adresse suivante : Délégué à la Protection des Données, La Voix du Nord, 8 Place du Général de Gaulle CS 10549, 59023 LILLE CEDEX ou par courrier électronique à l'adresse suivante : dpo@rossel-lavoix.fr

Déclaration CNIL : N°1204310

ARTICLE 16 - CLAUSE RESOLUTOIRE

L'Editeur peut, à sa seule discrétion et sans notification préalable du Vendeur ou de l'Utilisateur, suspendre l'accès au Site et/ou au profil mentionné ci-dessus, en cas de violation par le Vendeur ou de l'Utilisateur de ses obligations, en cas d'intrusion ou d'atteinte à l'intégrité du Site, ou pour toute autre raison et notamment

pour des raisons d'ordre technique ou de gestion du Site.

En cas de non validation du paiement par les services bancaires, la résolution de la Vente interviendra sans autre formalité. L'Editeur ne pourra en être tenue pour responsable et il appartiendra au Vendeur et/ou à l'Editeur si bon leur semble d'engager les procédures qu'ils jugent nécessaires à l'encontre de l'Acheteur défaillant.

En cas de tricherie, de manque de résultats aux différents concours colombophiles, d'atteinte à l'image et la notoriété du Site et plus généralement dès lors que l'Editeur le jugera nécessaire, ce dernier aura la faculté de rompre le présent accord avec le Vendeur sans que celui-ci puisse prétendre à quelque indemnité compensatoire.

ARTICLE 17 – EXCLUSIVITE – DROIT DE PREFERENCE

Dès la mise en ligne de l'annonce de vente, le Vendeur est tenu contractuellement et exclusivement pendant trois (3) années, avec l'Editeur pour la vente du pigeon voyageur. Il ne peut donc mettre en ligne une annonce identique concernant la vente de pigeons voyageurs sur un site concurrent, ni le proposer à la vente en dehors du Site.

En cas de non-respect de cette clause d'exclusivité, le Vendeur est réputé manquer à ses engagements, ce qui entraîne l'application d'une indemnité égale à 30% du prix de vente du pigeon voyageur sans préjudice de tous dommages et intérêts.

A l'issue de cette période d'exclusivité d'une durée de trois années, le Vendeur accorde à l'Editeur un droit de préférence par rapport à toute nouvelle mise en vente des pigeons voyageurs. Dans ce cadre il devra proposer à l'Editeur en priorité toute mise en vente qu'il envisagerait d'un de ses pigeons.

ARTICLE 18 – DIVERS

- **18.1 - Droit applicable et Jurisdiction compétente**

Les CGV sont régies par la loi française. L'interprétation et l'exécution des présentes relèvent de la compétence des juridictions telles que prévues par la loi.

- **18.2 - Réclamation préalable**

En cas de réclamation ou de litige, le Vendeur devra s'adresser en priorité au Service Vendeurs de l'Editeur :

- Par voie postale à :

La Voix du Nord – PIGEON MASTER
Pierre BOCKSTAEL
8, Place du Général de Gaulle
59023 Lille Cedex